## RUGBY CLUB TOULONAIS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Conditions générales de vente Billetterie Saison 2021-2022

Ces conditions générales de ventes sont portées à la connaissance de chaque acheteur avant d'acheter leur billet. Par conséquent, le fait d'acheter un billet implique le consentement entier et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

Pour chaque événement, dans tout lieu, le spectateur devra respecter le règlement intérieur du lieu en question. L'acquisition de ce titre vaut adhésion au règlement intérieur du lieu concerné par la manifestation.

Toute personne qui ne respecterait pas ce règlement intérieur pourrait se voir refuser l'entrée du stade, ou s'en voir expulser sans possibilité de remboursement de son titre.

Le titre en question doit être disposé par le titulaire. Toute personne n'étant pas en possession d'un titre sera expulsée du stade. Chaque spectateur, y compris les enfants, devra être titulaire d'un titre. Il est interdit aux jeunes enfants de se tenir dans les bras ou sur les genoux.

Le Rugby Club Toulonnais déconseille d'emmener des enfants de moins de 5 ans au stade.

Pour toute raison, si le spectacle est amené à être interrompu, le présent titre ne pourra être remboursé. Si l'organisateur est amené à modifier les programmes, les distributions, les horaires, aucun échange ni aucun remboursement ne pourront être faits.

Ce titre est nominatif. Il ne peut être repris, échangé ou revendu, en vertu de la loi du 27 Juin 1919. L'utilisation de ce titre à des fins promotionnelles ou commerciales est formellement interdite.

Chaque spectateur présent à la manifestation sportive consent et accorde gratuitement à l'organisateur, le droit d'utiliser et de reproduire son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation sportive, la promotion du stade et les activités de l'organisateur, tels que les photographies, les retransmissions télévisées et sur écrans géants, les transmissions différées, les émissions et enregistrements vidéos ou sonores, et ce pendant les dix années postérieures à l'événement, dans une zone géographique étendue à l'international.

L'accès au stade est strictement interdit à toute personne faisant l'objet d'une mesure judiciaire ou administrative d'interdiction de stade, à toute personne ayant un comportement violent, raciste, injurieux ou homophobe, mais également à toute personne en état d'ébriété avéré ou sous l'influence de produits stupéfiants.

Aux entrées du stade, le porteur accepte de se soumettre volontairement aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de tout bagage étant en sa possession, par tout fonctionnaire de police, par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agrée

par le préfet de police, et pourra être mené à présenter les objets dont il est porteur. Chaque objet considéré comme interdit par le règlement intérieur du stade en question, sera consigné ou saisi.

Il est notamment rappelé qu'en vertu de l'article L 332-3 et suivants du code du sport, il est interdit le fait de tenter ou le fait d'introduire, de détenir ou de faire usage de fusées ou d'artifices de toute nature ou d'introduire des objets susceptibles de constituer une arme, ou le fait de jeter un projectile présentant un danger pour les personnes, ou le fait de troubler le déroulement d'une manifestation ou de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens en pénétrant sur l'aire de jeu. Ces faits sont punis de 1 à 3 ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ainsi que d'une peine complémentaire d'interdiction de stade.

Aux fins de lutter contre les risques de fraude sportive, il est strictement interdit dans l'enceinte du stade de parier, par quelque moyen que ce soit (électronique ou autre) sur des éléments, résultats ou évènements en relations avec la manifestation sportive, ou d'utiliser des moyens de communication (électroniques ou autres), en vue de saisir les données sportives destinées à des paris.

L'entrée dans le stade est immédiate, toute sortie sera définitive.

Le titulaire du titre s'engage à respecter les dispositions règlementaires applicables à la sécurité dans les enceintes sportives.

En raison de la sécurité, chaque spectateur est informé que le stade peut être équipé d'un équipement de vidéo surveillance, susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales.

De plus, la composition des équipes, les calendriers et les horaires des rencontres peuvent être modifiés à tout moment par l'organisateur ou la LNR, sans que cela engage la responsabilité de l'organisateur. Aucun remboursement ne sera appliqué.

En cas de force majeure ou en raison des règlements spécifiques de certaines compétitions, l'organisateur peut proposer au titulaire du titre d'occuper une place différente, de qualité comparable, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

La place numérotée inscrite sur le billet ne peut être garantie libre après le début de l'événement, et ne donne droit à aucun remboursement.

En cas d'annulation définitive du match, ce billet pourra être remboursé à l'acheteur sous condition de l'organisateur. Le remboursement interviendra dans les six mois suivant cette date. Ce billet ne sera pas remboursé en cas de report du match ou de changement d'horaire le même jour. Les présentes conditions générales prévalent, en cas de contradiction, sur toute autre et sur les dispositions du règlement intérieur applicable et ce, pour les dispositions concernées.

Ce billet ne peut ni n'être repris, ni échangé, ni revendu. Le fait de céder à titre onéreux ou de proposer à la cession, un ou plusieurs billets (notamment sur les sites de vente aux enchères), est interdit. Le Rugby Club Toulonnais se réserve le droit d'agir en justice à cet égard, sans préjudice de toute autre action civile ou pénale.

Il est strictement interdit d'utiliser tout billet en tant que support d'activité promotionnelle et/ou commerciales, notamment (et non limitativement) en tant que dotation de tout concours, jeux-concours, compétitions, loteries, opérations de stimulations internes et toutes activités similaires, en tant qu'élément de prestations de voyage, et/ou en tant qu'élément de toute prestation publique.

## **RUGBY CLUB TOULONAIS TERMS OF SALES**

## General conditions of sale Ticket 2021-2022 season

These general conditions of sale are brought to the attention of each buyer before purchasing their ticket. Therefore, the fact of purchasing a ticket implies the full and unreserved consent of the purchaser to these conditions.

For each event, in any place, the spectator must respect the internal regulations of the place in question. The acquisition of this title constitutes acceptance of the internal regulations of the place concerned by the event.

Anyone who does not respect these internal regulations could be refused entry to the stadium, or be expelled from it without the possibility of reimbursement of their ticket.

The title in question must be arranged by the holder. Anyone not in possession of a title will be expelled from the stadium. Each spectator, including children, must hold a title. Young children are prohibited from standing in their arms or knees.

The Rugby Club Toulonnais does not recommend taking children under 5 years old to the stadium.

For any reason, if the show has to be interrupted, this ticket cannot be reimbursed. If the organizer has to modify the programs, the distributions, the schedules, no exchange or no refund can be made.

This title is nominative. It cannot be taken back, exchanged or resold, under the law of June 27, 1919. The use of this title for promotional or commercial purposes is strictly prohibited.

Each spectator present at the sporting event consents and grants free of charge to the organizer, the right to use and reproduce his image and his voice, on any medium in connection with the sporting event, the promotion of the stadium and the activities of the organizer, such as photographs, television broadcasts and on giant screens, deferred transmissions, video or sound broadcasts and recordings, and this for the ten years following the event, in a geographical area extended internationally.

Access to the stadium is strictly prohibited to any person subject to a judicial or administrative measure banning the stadium, to any person exhibiting violent, racist, abusive or homophobic behavior, but also to any person in a state of health. drunk or under the influence of narcotics.

At the entrances to the stadium, the wearer agrees to voluntarily submit to security pat-downs and visual inspection of any luggage in their possession, by any police officer, by any official of the event organizer approved by the prefect. police, and may be required to present the objects he is carrying. Any object considered prohibited by the internal regulations of the stadium in question will be consigned or seized.

It is in particular recalled that by virtue of article L 332-3 and following ones of the code of the sport, it is prohibited the fact of attempting or the fact of introducing, of holding or of making use of rockets or fireworks of any kind or of introducing objects likely to constitute a weapon, or the fact of throwing a projectile presenting a danger to people, or the fact of disturbing the progress of a demonstration or endangering the safety of people or goods entering the playing area. These acts are punishable by 1 to 3 years' imprisonment and a fine of 15,000 euros as well as an additional penalty of stadium ban.

For the purposes of combating the risks of sporting fraud, it is strictly forbidden within the stadium to bet, by any means whatsoever (electronic or otherwise) on elements, results or events in relation to the sporting event, or to use means of communication (electronic or other), in order to enter sports data intended for betting.

Entry into the stadium is immediate, any exit will be final.

The holder of the title undertakes to comply with the regulatory provisions applicable to safety in sports arenas.

Due to security, each spectator is informed that the stadium may be equipped with video surveillance equipment, which may be used in the event of criminal proceedings.

In addition, the composition of the teams, the calendars and the schedules of the meetings can be modified at any time by the organizer or the NRL, without this engaging the responsibility of the organizer. No refund will be applied.

In the event of force majeure or due to the specific regulations of certain competitions, the organizer may offer the title holder to occupy a different place of comparable quality, without incurring any liability.

The numbered seat on the ticket cannot be guaranteed free after the start of the event, and does not give the right to any refund.

In the event of final cancellation of the match, this ticket may be refunded to the purchaser under the condition of the organizer. The reimbursement will be made within six months of this date. This ticket will not be refunded in the event of postponement of the match or change of schedule on the same day. These general conditions prevail, in the event of contradiction, over any other and over the provisions of the applicable internal regulations for the provisions concerned.

This ticket cannot be returned, exchanged or resold. The fact of transferring for consideration or offering for transfer, one or more tickets (in particular on auction sites), is prohibited. The Rugby Club Toulonnais reserves the right to take legal action in this regard, without prejudice to any other civil or criminal action.

It is strictly forbidden to use any ticket as a support for promotional and / or commercial activity, in particular (and not limited to) as an endowment for any contests, contests, competitions, lotteries, internal stimulus operations and all similar activities, as part of travel services, and / or as part of any public service.